

La Formation Continue BNSSA - Recyclage (Brevet National de Sauvetage et de Sécurité Aquatique) Le Sauveteur Aquatique

➤ SUIVRE UNE FORMATION BNSSA

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est délivré aux candidats majeurs qui ont satisfait aux épreuves de l'examen. La validité du diplôme délivré, à l'issue de cet examen, est de 5 ans.

➤ OBJECTIFS DE FORMATION

Remise à jour du diplôme du BNSSA

➤ CONTENU DE LA FORMATION

Révision des techniques de sauvetage : préparation aux épreuves de recyclage (Epreuve 1 et 3 du BNSSA)

Révision des gestes de secours PSE (selon l'option choisie)

➤ ADMINISTRATIF

- Modalités d'admission et contrôle des pièces justificatives sur formationffss73@gmail.com
- Prérequis : - être âgé de 17 ans au moins à la date de l'examen ou apporter la preuve de son émancipation. La demande concernant un mineur doit être formulée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde ;
 - détenir le certificat de compétences de secouriste – PSE1 (Premiers Secours en Equipe de Niveau 1) ou un titre équivalent, précisant que le candidat est à jour de sa formation continue ;
 - disposer d'un certificat médical délivré dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 Juin 1991.
- Construction tarifaire : Le prix de la Formation Continue BNSSA est fixé à 300€.
- Frais de certification inclus dans les frais pédagogiques.
- Déroulement de la formation : horaires fixes et définis ou contacter l'organisme de formation
- Formation présentielle uniquement.
- Durée : 20 heures (examen inclus) ; 28h avec l'option FC PSE
- Rythme de la formation : 2h/jour d'entraînements et de préparation physique à l'examen + une journée pour la FC PSE



www.ffss.fr

Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Comité départemental de la Savoie



Association Agréée de
Sécurité Civile

- Modalités d'évaluation - **2 épreuves physiques** :
 - Parcours de sauvetage aquatique en continu, de 100m (apnée + remorquage)
 - > Conditions de réussite : - de 3' min lors du recyclage.
 - Secours à une personne en milieu aquatique (prise de dégagement + sortie d'eau)
 - > Conditions de réussite : réalisation correcte de l'ensemble de l'épreuve.

- Délais d'accès à la formation : à réception des documents demandés et du paiement de la formation.
- Services annexes : Hébergements : hôtels à proximité. Transport : arrêt de bus, parking payant.
- Documents remis en fin de stage : attestation de participation et facture sur demande. Le certificat de compétence est envoyé par mail.
- Poursuite après le diplôme : formation continue obligatoire tous les 5 ans. Prérequis pour une formation BPJEPS AAN.
- Formation accessible aux personnes handicapées : oui, merci de contacter le service formation.

Affilié à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme - Comité Départemental de la SAVOIE

Maison Départementale des Sports - 90 rue Henri Oreiller - 73000 Chambéry

SIRET N° : 50856706200023 N° de déclaration d'activité de formation : 847 30 21 78 73

Téléphone : 07.67.57.47.79 Email : formationffss73@gmail.com Site : <https://ffss-73.fr>